



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# LES PRATIQUES LANGAGIERES

**Appel à projet  
2009/2010**

Date limite de retour le 15 septembre 2009

**l'acsé**

l'agence nationale  
pour la cohésion sociale  
et l'égalité des chances

## Retour sur l'évaluation des projets soutenus au titre de L'expérimentation 2008-2009

### « Pratiques langagières - les ateliers citoyens »

A l'occasion de l'expérimentation 2008/2009, 22 projets ont été soutenus par la direction régionale de l'ACSE

Une évaluation des projets retenus au titre de l'expérimentation a été réalisée. Voici les principaux éléments qui ont contraint la réussite de certains projets. Le cahier des charges 2009-2010 est modifié pour intégrer ces éléments.

1. La problématique des « pratiques langagières » a suscité beaucoup d'intérêt auprès des porteurs de projet, néanmoins, ils ont rencontré quelques difficultés.
2. Alors même que les « pratiques langagières » ne ciblent pas spécifiquement les populations issues de l'immigration, les porteurs de projet ont une représentation fixée du public auquel s'adresse l'institution ACSE.
3. En dépit de la consigne de croiser les publics et leurs expériences (*les différentes dimensions des identités sociales et culturelles*), de nombreux porteurs de projet ont ciblé les personnes issues de l'immigration (ou les publics dits « en difficultés »).
4. Même si plusieurs disciplines (ou approches) sont convoquées, elles ne sont que très rarement croisées. Les supports ne sont que rarement renouvelés, les activités à caractère domestique sont encore proposées. Tout se passant comme si les publics ne pouvaient pas accéder à d'autres supports que ceux liés à leur quotidienneté immédiate.
5. Les publics n'ont que rarement participé à la conception des projets.
6. La compréhension de la notion de « pratiques langagières » a été altérée par des représentations sociales figées qui entourent la langue française.
7. Pour la majorité des porteurs de projet, il existerait un français « standard » et une façon de « bien parler la langue française ». Par conséquent, la créativité que sous-tendent les pratiques langagières des participants (accents, invention de mots, emprunts de mots à d'autres langues...) a été peu valorisée: les compétences langagières des publics n'ont pas été mobilisées, elles ne sont peut-être pas perçues par les porteurs de projet ?
8. Enfin certaines formulations contenues dans le cahier des charges rédigé par la direction régionale de l'ACSE ont pu prêter à confusions ou suggéré des ambiguïtés (*la notion d'ateliers citoyens déborde celle des pratiques langagières*). La rédaction gagnerait à être simplifiée et recentrée sur la notion de « pratiques langagières »

---

## IMPULSER-INITIER- EXPLORER-EXPERIMENTER

### « Les Projets Pratiques Langagières »

#### ENJEUX

##### L'idée de diversité

Avec plus de 100 langues et accents présents sur son territoire, le Nord-Pas-de-Calais est connu pour être une terre de migrations et de brassage de populations d'origines diverses.

Plus qu'ailleurs, ce constat permet de souligner que « les langues n'existent pas sans leurs locuteurs : elles ne sont pas des données mais des produits de l'activité sociale, si la diversité est perçue comme un espace commun, c'est d'abord et essentiellement parce que les personnes s'y côtoient, échangent, construisent de la langue<sup>1</sup> ».

##### La notion d'identité

Les historiens ont longtemps défini la nation comme la coexistence sur un territoire donné d'un peuple et d'une langue. Dans cette conception traditionnelle, la langue est fondatrice de l'idée même de nation et parler la même langue, c'est construire une identité commune.

Pour autant, on peut penser aujourd'hui que la construction d'une identité commune, et l'intégration sociale des individus, peuvent se doubler de l'affirmation d'identités individuelles multiples, fondées sur l'appartenance à divers groupes sociaux, sans que la cohésion sociale ne soit menacée.

##### Affaire d'identité, la langue est aussi affaire de reconnaissance

L'évolution vers une reconnaissance par l'Etat de la richesse apportée par la diversité linguistique a été lente et s'est effectuée sous la poussée de facteurs multiples. Qui plus est, les moyens de conférer une légitimité à une langue sont

---

<sup>1</sup> Thierry BULOT, linguiste, université de Rennes 2,

---

nombreux et vont bien au-delà du statut que l'Etat peut lui conférer à un moment donné.

A la croisée de la sphère privée et de la sphère publique, la langue est d'abord affaire de sentiments, d'appartenances, elle est aussi affaire de d'héritages et de transmission.

Les langues sont porteuses d'histoires, elles sont parties intégrantes de parcours de vie. C'est pourquoi, s'intéresser aux pratiques langagières, c'est nécessairement tenir compte des sentiments de légitimité/illégitimité des locuteurs.

### La langue n'est pas figée, elle est toujours en mouvement

*« Une grand-mère ne parle pas de la même façon que la petite-fille et le français d'un professeur d'université n'est pas le même que celui de la caissière d'un supermarché. Cela s'explique dans le premier cas par la différence d'âge, et dans le deuxième, par une différence de milieu socioculturel. Si en plus, la jeune caissière est originaire d'une autre région, il vient s'y ajouter une autre dimension géographique cette fois, et c'est la présence de cette particularité qui va s'imposer au point de recouvrir toutes les autres »<sup>2</sup>*

Il n'y a pas d'un côté le bon français, le français savant et de l'autre côté des langues minoritaires parlées par des groupes délimités, eux-mêmes figés dans leur rapport au français. On ne peut envisager la notion de diversité sans y inclure la diversité intrinsèque de la langue.

Ainsi quand une langue se répand au delà de son lieu de naissance, elle se trouve en contact avec de nombreuses autres langues : c'est ce qui la façonne, la colore, la personnalise selon les lieux où elle s'impose.

La langue française est en perpétuelle évolution, transformation au contact des autres langues qui, elles-mêmes, se modifient et évoluent simultanément.

Le vocabulaire, la grammaire, les registres de langage ou encore les accents utilisés pour communiquer seront différents d'un individu, d'une situation, d'un territoire à un autre.

---

<sup>2</sup> Henriette Walter, linguiste université de Rennes 2

---

## *I - Objectifs des Projets Pratiques Langagières*

**Les Pratiques Langagières sous-tendent divers mondes sociaux et culturels, des expériences humaines toujours en mouvement. C'est précisément la diversité et la complexité de ces univers langagiers qu'il s'agit d'explorer et de valoriser.**

Les objectifs visés par les projets pratiques langagières sont :

- ❖ **Aborder les publics comme possédant un savoir construit par l'expérience**
- ❖ **Associer les publics à toutes les étapes du projet (de sa conception à son évaluation)**
- ❖ **Interroger la diversité des univers et conditions des productions langagières des publics**
- ❖ **Valoriser la créativité langagière des publics**
- ❖ **Permettre une expression sur les relations sociales vécues ayant permis de développer des compétences langagières ou au contraire les ayant entravées**
- ❖ **Favoriser le croisement et la rencontre entre divers univers langagiers**

## **II - Critères d'éligibilité des projets**

L'appel à projets concerne tout projet à caractère expérimental s'appuyant sur les pratiques langagières des participants.

**Les projets devront inclure dans leur démarche les conditions suivantes :**

### **a) Les publics concernés**

- ❖ Les Projets Pratiques Langagières s'adressent à tous les publics (jeunes, adultes, hommes, femmes.....)
- ❖ Ils peuvent concerner des groupes ou organisations collectives dans leurs multiples productions langagières (jargon, codes ou encore les comportements en rapport à la langue de leurs publics)

---

## b) Les contenus

*Un « Projet Pratiques Langagières » n'est pas :*

- ❖ **Un atelier de formation ou d'apprentissage linguistique**
- ❖ **Un atelier de théâtre ou d'écriture au sens strict: Ces disciplines artistiques peuvent être convoquées mais uniquement si les conditions énoncées précédemment sont respectées.**

*A titre indicatif et non exhaustif les supports suivants peuvent être mobilisés*

- ❖ Exploration de la diversité des registres de langage (dans la sphère privée : affectifs, amicaux ou familiaux, dans la sphère publique : institutionnels, juridiques, médiatiques...)
- ❖ Variations à partir des accents locaux, régionaux, nationaux ...
- ❖ Exploration et valorisation des emprunts et héritages entre les langues

## c) Les modalités

**Les Projets Pratiques Langagières sont fondés sur :**

- ❖ Des démarches collectives
- ❖ La recherche de croisement des approches des professionnels, disciplines et des intervenants (ex : écrivain, plasticien, sociologue, historien, poète, journaliste...)
- ❖ Une garantie de rigueur et de qualité à chaque étape du projet
- ❖ la mobilisation obligatoire d'intervenants compétents sur les sujets et approches choisis.

## d) La restitution

- ❖ Les Projets Pratiques Langagières aboutiront à une production diffusable à partir de supports variés (dans l'objectif de laisser des traces pour tous)
  - Une production restituée aux publics participants (premiers concernés)
  - Une production capitalisable dans le cadre d'une dynamique régionale (cf. \* ci-dessous)

**Les porteurs de projet doivent en outre s'engager à :**

- ❖ Faire connaître et partager le projet auprès des autres porteurs retenus dans le cadre de cet appel à projet régional en participant à un ou plusieurs temps de formation et de valorisation organisés à l'échelle régionale par l'ACSE
- ❖ Contribuer à la capitalisation des acquis et des expérimentations en matière de pratiques langagières et ainsi participer à la constitution d'une base régionale de ressources sur le sujet.

---

### III- Modalités d'évaluation

La direction régionale de l'ACSE, en lien avec les services du SGAR et les deux préfectures du Nord-Pas-de-Calais, proposera un accompagnement des porteurs de projets et engagera une évaluation des projets sélectionnés en faisant appel à un prestataire extérieur.

### IV- Sélection des demandes éligibles

Instruits par la Direction Régionale de l'ACSE, les dossiers seront examinés par un comité de sélection garant du respect du présent cahier des charges ; ce comité est composé de :

- ❖ La Direction Régionale de l'ACSE,
- ❖ Un représentant de chaque préfecture
- ❖ Un représentant du SGAR
- ❖ Trois représentants des collectivités

### V- Eligibilité

La subvention sera allouée aux personnes morales de droit privé ou public à but non lucratif : associations, structures ou établissements à caractère pédagogique ou culturel, radio associative....

### VI- Modalités de financement

**Les projets sélectionnés feront l'objet d'une subvention de la Direction Régionale de l'Acse plafonnée à 13000 €**

**La subvention est attribuée au titre du calendrier scolaire 2009/2010**

### VII- Composition des dossiers

Les projets doivent impérativement être présentés sur le support-dossier ci-joint

### VIII- Dépôt des dossiers

**Le dossier de candidature devra parvenir à la direction régionale de l'Acse au plus tard le 15 septembre 2009 (cachet de la poste et/ou date de courriel faisant foi)**



# Présentation de votre association

## Identification de l'association

Nom de votre association :

Sigle:

Objet :

Adresse de son siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

Adresse site Internet : .....

Numéro SIRET : ..... Numéro de récépissé en préfecture : .....

**(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir p 2 « Informations pratiques »)**

Adresse de correspondance, si différente : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*).

.....  
.....

### Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone ..... Courriel : .....

### Identités et adresses des structures associatives relevant du secteur marchand avec lesquelles vous êtes lié :

.....  
.....

# Présentation de votre association

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou les mises à jour.

## I) Renseignements administratifs et juridiques

Date de publication de la création au Journal Officiel : .....

**Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?**  oui  non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :

attribué par

en date du :

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

**Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

oui  non

Date de publication au Journal Officiel : .....

**Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?**  oui  non

## II) Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association : .....

(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

dont

hommes

femmes

### Moyens humains de l'association en 2008

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

<b>Bénévoles :</b>	
--------------------	--

<b>Nombre total de salariés :</b>	
-----------------------------------	--

<b>Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé / ETPT<sup>3</sup>) :</b>	
--	--

**Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :** .....Euros.

<sup>3</sup> Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 \* 3/12 ETPT.

# Budget prévisionnel de l'association

*Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.*

**Exercice 2008**

**date de début :**

**date de fin :**

CHARGES	MONTANT <sup>(2)</sup> EN EUROS	PRODUITS <sup>(1)</sup>	MONTANT <sup>(2)</sup> EN EUROS
<b>60 - Achat</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables ( eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Autres Prestations	
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Sous traitance générale		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations		- DDTEFP/DRTEFP	
Entretien et réparation		- Politique de la ville	
Assurance		- ACSE	
Documentation		- DRSP	
Divers		Région(s):	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		- Action Economique	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s):	
Publicité, publication		- Direction de l'action économique	
Déplacements, missions		Commune(s):	
Frais postaux et de télécommunications		- Lille : politique de la ville	
Services bancaires, autres		- Lille : PLIE	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
<b>64- Charges de personnel</b>		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,		-	
Charges sociales,		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>		<b>79 - transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
L'association sollicite une subvention de		€	

- (1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros



## 2) Le projet

2-1 Quels sont les objectifs visés ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2-2 Quel sont les modalités opérationnelles ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2-3 Quelles sont les approches croisées (journalistique, historique, sociologique, artistique ...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2-4 Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2-5 Quelle est la date de mise en œuvre et la durée prévue du projet (nombre de mois ou d'années) ?

.....

2-6 Indiquez de façon précise les indicateurs et/ou critères d'évaluation.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....







# Budget prévisionnel de l'action :

▪ Exercice 2008

• C H A R G E S	MONTANT (2)	•	MONTANT (2)
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>			<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>
<b>60 – Achat</b>			<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>
Prestations de services			
Achats matières et fournitures			<b>74- Subventions d'exploitation(1)</b>
Autres fournitures			Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))
<b>61 - Services extérieurs</b>			- ACSE
Locations			-
Entretien et réparation			-
Assurance			Région(s):
Documentation			-
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			Département(s):
Rémunérations intermédiaires et honoraires			-
Publicité, publication			Commune(s):
Déplacements, missions			- Communauté de commune
Services bancaires, autres (frais postaux)			-
<b>63 - Impôts et taxes</b>			Organismes sociaux (à détailler):
Impôts et taxes sur rémunération,			-
Autres impôts et taxes			-
<b>64- Charges de personnel</b>			Fonds européens
Rémunération des personnels,			CNASEA (emploi aidés)
Charges sociales,			Autres aides, dons ou subventions affectées
Autres charges de personnel			-
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>			<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>
<b>66- Charges financières</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>			<b>76 - Produits financiers</b>
<b>68- Dotation aux amortissements</b>			<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>
<b>I. Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>I. Ressources indirectes affectées à l'action</b>
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>Total des charges</b>			<b>Total des produits</b>
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>			<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>
Secours en nature			Bénévolat
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature
Personnel bénévole			Dons en nature
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>

L'association sollicite une subvention de €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

# Annexe au budget prévisionnel de l'action

- I. Quels critères avez-vous utilisés pour répartir les charges indirectes dans les diverses catégories proposées?
- II. Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée<sup>4</sup> ?
- III. Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération subventionnée

---

<sup>4</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

# Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom et prénom)  
Représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

## au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte : .....  
Banque ou centre : .....  
Domiciliation : .....

Code Banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le ..... à .....

Signature

Des informations sur l'obtention d'une garantie ou d'une avance sur fonds de roulement d'un établissement de crédit sont disponibles sur le site <<<http://www.associations.gouv.fr>>>, rubrique « Le financement des associations » "

### • Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE LA REGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS**

**PREFECTURE DU NORD**

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**